

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023

Le 9 septembre 2023 à 8h30, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de MARLHES, Loire, se sont réunis à la Mairie, Salle du Conseil, après avoir été convoqués le 2 Septembre 2023 par Mr Jean-François CHORAIN, Maire.

PRESENTS : CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, EPALLE Daniel, DEBARD Béatrice, LEGER Sébastien, GRANGE Aurélie, GUILLAUME Chris, ROYON Frédéric, BERTHAÏL Angélique, EPALLE Sandrine, BOYER Carole, PEYRARD Olivier
ABSENTS EXCUSES : DURIEU Françoise ayant donné pouvoir à EPALLE Daniel, DOURRET Josselin ayant donné pouvoir à PIOT Michelle.

SECRETAIRE : BERTHAÏL Angélique

Jean-François CHORAIN, maire de la commune, ouvre le Conseil municipal en proposant le vote et l'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 22 juillet 2023.
A l'unanimité, ce compte rendu est approuvé par le conseil municipal. Le déroulement de l'ordre du jour peut débuter.

TRAVAUX

■ Projet de rénovation de la route forestière du Bois des Sapées : approbation des travaux et demande de subvention.

Le projet consiste à réaliser des travaux d'amélioration de la voirie forestière qui dessert le massif forestier du « Bois des Sapées », située sur les communes de Riotord et Marlhes.
La voirie forestière est dégradée et sa remise en état incombe aux communes. Il s'agit de rénover une longueur totale de 2 660 ml.
L'objectif de ces travaux est de faciliter l'accès aux parcelles forestières, l'entretien et les coupes des bois. Les travaux sont évalués à 45 000 € HT.
La commune de Marlhes se positionnera comme maître d'ouvrage du projet, permettant de solliciter une aide du Département à hauteur de 50 %, dans le cadre du dispositif 3 bis du plan de soutien à la filière bois 2021-2027. Pour le reste à charge, les 2 communes participeront proportionnellement à la longueur de la route sur leur territoire (1560 ml pour la commune de Marlhes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de rénovation de la route forestière du Bois des Sapées ; **ACCEPTE** d'assurer la mission de Maitrise d'ouvrage et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès du Département de la Loire.

■ Aménagement du Salon de coiffure : choix des entreprises

Mme Anaïs DUTEL souhaite rouvrir le salon de coiffure à Marlhes dans un local qui appartient à la commune. Le 22 juillet 2023, le conseil municipal a approuvé l'aménagement du salon et la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes pour son installation. Une partie des travaux est à la charge de la mairie (gros œuvres), le reste des travaux est à la charge d'Anaïs DUTEL.

Après consultations des entreprises dans les différents corps de métier, pour les travaux qui sont à sa charge, le conseil municipal propose de retenir :

LOTS		Entreprise retenue	Montant HT
Menuiseries extérieures		CPMA de Marthes	6 902 €
alu			
Plâtrerie, peinture, flocage		E.I. GRANGE Rémy - Marthes	16 754 €
Plomberie		David CURRIOT - Marthes	4 235 €
Electricité, chauffage, VMC		POLLET S.A.S.- St-Genest	7 794 €
		Maifaux	
Carrelage		DENTRESSANGLE-Bourg Argental	3 783 €
Menuiseries intérieures		Lot infructueux évalué à 4 596 €	//

La mission de maîtrise d'œuvre (projet détaillé et suivi de chantier) est fixée à 3 750 € HT.

Les entreprises sont informées des impératifs de délai, les travaux devant être achevés au mois de novembre pour une installation d'Anaïs DUTEL avant les fêtes de fin d'année.

Pour ces travaux, la commune peut prétendre à une aide du Département de la Loire au titre de l'enveloppe solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le choix des entreprises décrit ci-dessus pour les travaux d'aménagement et de mises en conformité du salon de coiffure ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à déposer une demande d'aide auprès du Département de la Loire la plus élevée possible.

PATRIMOINE

▪ **Contrat de location M'VET sur la Z.A. le Bourg**

La Commune est devenue propriétaire du bâtiment occupé par le cabinet vétérinaire pour lequel il convient de transmettre le bail en cours.
Un bail commercial sera proposé au Cabinet Vétérinaire M'VET (représenté par Mme Marylène CHANAL) pour une durée de 9 ans avec effet rétroactif au 7 juin 2023 moyennant un loyer mensuel de 800 €, réajusté selon l'indice National des loyers Commerciaux.
Deux pièces en fond du bâtiment sont inutilisées et ne font pas partie du bail. Une demande des vétérinaires pour pouvoir les utiliser est à l'étude. Le loyer sera mis à jour si ces surfaces sont ajoutées en location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** cette proposition et la signature du bail.

La propriété acquise comprend un second bâtiment qui est inutilisé. Son utilisation pour stocker le matériel d'animation est évoquée, ce qui nécessiterait l'aménagement d'une entrée adaptée. La réflexion se poursuit pour l'utilisation de ce second bâtiment.

▪ **Acquisition d'un bien présumé sans maître : parcelles C 153-151-150 à Montaron**

Mme Thérèse LACROIX a sollicité la commune pour le déplacement du chemin rural qui passe près de son habitation à Montaron en proposant un itinéraire de substitution. La Commission Voirie a étudié une déviation de la portion de chemin la plus proche de l'habitation en créant un nouvel accès sur les parcelles C 165 et C 153, tout en conservant la continuité et l'attrait du chemin actuel.

Pour que cette proposition soit réalisable, l'accord des propriétaires des parcelles C 165 et C 153 sont nécessaires mais après enquête auprès du service de la publicité foncière, les parcelles C 153-151-150, qui appartenaient au défunt André BRUNON, n'ont pas fait l'objet de succession dans les 30 dernières années. Le conseil municipal est donc en droit de s'engager des démarches pour acquérir de plein droit ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** l'acquisition des parcelles C 153-151-150 à Montaron, bien sans maître ; **AUTORISE** Mr le Maire à entreprendre les démarches correspondantes.

FINANCES

▪ **Décisions modificatives tous budgets**

En raison de dépenses qui n'étaient pas prévues sur la station d'épuration et l'aménagement du local coiffure, concernant les budgets 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à :

***Augmentation de crédits budget ASSAINISSEMENT – Section FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
D 011	61528	Autres réparations	+ 6 950 €
R 70	70611	Redevance assainissement	+ 6 950 €

***Virement de crédits budget COMMUNE – Dépenses d'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
D 23	2313	21013	Espace commercial du bourg	+ 45 000 €
D 23	2313	21010	Bâtiment les Primevères	- 45 000 €



La Secrétaire, Angélique BERTHAIL



Le Maire, Jean-François CHORAIN

QUESTIONS DIVERSES

Courrier des époux SCHILLING

Un courrier des époux Schilling a été adressé aux membres du conseil municipal concernant le projet d'aménagement du carrefour, nécessitant des travaux de démolition. Une réponse sera faite aux époux Schilling après consultation de notre assistance juridique. Toutefois le Conseil municipal choisit de poursuivre sa réflexion sur l'engagement d'une Déclaration d'Utilité Publique pour mener à bien ces travaux.

Niveau des sources

Sébastien Léger présente l'évolution des débits des captages d'eau potable. Il signale que les débits des sources constatés en août 2023 est inférieur à celui de juin 2022.

Billard

Le Club Sportif de Marthès envisage d'aider les référents de l'activité billard à l'acquisition d'un billard homologué, en participant à son transport et son installation en remplacement du billard en place. Le CSM sollicite une participation de la commune. La demande sera étudiée avec les référents de cette activité pour voir si le billard en place peut être cédé pour financer le nouveau.

Personnel municipal

La Mairie a recruté une apprentie : Madame Anaïs DE CASTRO, en dernière année de licence professionnelle Métiers de l'Administration Collectivités Territoriales. Elle débutera son contrat en septembre 2023 jusqu'à fin août 2024.

Marie FRECENON effectuera des remplacements à l'agence postale communale sur les périodes de congés de Christelle SABATIER.

Suite aux remplacements d'être effectués par Guy RIOCREUX aux services techniques, une réflexion est engagée pour lui proposer une formation AFPR (400 h, y compris permis Poids Lourds) avec obligation d'un CDD de 6 mois ensuite.

Projet de mise en séparatif des réseaux eaux pluviales et assainissement route de Jonzieux

Ce projet constitue la dernière tranche de travaux importants de mise en séparatif. En plus de ces travaux, le remplacement de la conduite d'eau potable devra être programmé ce qui nécessite de réétudier le projet et son financement. Une rencontre avec le Département est programmée pour étudier les travaux d'enrobé qui seront à envisager par la suite, ainsi que des aménagements possibles pour ralentir la vitesse des véhicules sur cette portion d'agglomération.

Réunion publique « L'eau sur ma commune »

Dans le cadre du projet « Tous acteurs de l'eau », une réunion d'information et d'échanges animée par Elena Vaudable, chargée de mission au CPIE, aura lieu en mairie de Marthès vendredi 22 septembre 2023 à 18h.